



---

**Deuxième jour de la vingtième Réunion**  
CM (20), journal n° 2, point 8 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION SUR L'AVANCEMENT DU PROCESSUS HELSINKI+40**

Nous, membres du Conseil ministériel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, réaffirmons notre pleine adhésion à l'ensemble des normes, principes et engagements de l'OSCE, depuis l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris et tous les autres documents de l'OSCE auxquels nous avons souscrits, ainsi que notre responsabilité de les mettre en œuvre pleinement et de bonne foi.

Nous réaffirmons également notre pleine adhésion à la Déclaration commémorative d'Astana : vers une communauté de sécurité, dans laquelle les États participants ont renouvelé leur engagement en faveur de la vision d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne libre, démocratique, unie et indivisible, de Vancouver à Vladivostok, fondée sur des principes fixés d'un commun accord, des engagements partagés et des objectifs communs. Cette communauté de sécurité devrait unir tous les États participants de l'OSCE dans l'ensemble de la région euro-atlantique et eurasiennne, libre de clivages, de sphères d'influence et de zones ayant des niveaux de sécurité différents.

Nous confirmons à nouveau notre engagement et notre ferme résolution à développer plus avant le processus Helsinki+40, lancé par la Présidence ukrainienne conformément à la décision prise à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Dublin, en tant qu'effort global de tous les États participants pour donner une impulsion politique forte et continue à l'avancement des travaux en vue de concrétiser la vision d'une communauté de sécurité et à la poursuite du renforcement de notre coopération au sein de l'OSCE sur la voie menant à 2015, année qui marque le terme des quatre décennies qui se sont écoulées depuis la signature de l'Acte final de Helsinki.

Nous réitérons que cet anniversaire particulier représente une occasion unique de réaffirmer l'attachement des États participants au concept de la sécurité globale, coopérative, égale et indivisible, en prenant acte des résultats concrets reflétant une intensification des efforts pour appliquer pleinement les engagements de l'OSCE, et de reconfirmer et mettre à profit les réalisations de l'Organisation dans les trois dimensions, ainsi que de faire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous reconnaissons que nos délibérations sur Helsinki+40 ont avancé sous la Présidence ukrainienne et prenons note de l'esprit positif des discussions menées dans le cadre du Groupe de travail Helsinki+40 à participation non limitée. Ces délibérations

contribuent à renforcer la confiance parmi les États participants en confirmant à nouveau et en faisant avancer les principes convenus sur lesquels se fonde l'OSCE, ainsi qu'en réaffirmant son approche globale et coopérative de la sécurité.

Nous demandons aux présidences suisse et serbe à venir de poursuivre ce processus sur la base d'une approche stratégique coordonnée pour guider les délibérations des États participants au cours des deux prochaines années.

Nous encourageons les présidences à venir à continuer de stimuler un dialogue axé sur les résultats entre les États participants de l'OSCE en vue de faire avancer le processus grâce à un suivi concret des discussions. Nous encourageons en outre le Secrétaire général, dans les limites de son mandat, à prêter son concours à la Présidence selon qu'il conviendra. Nous nous félicitons de l'intention des présidences à venir de solliciter des structures exécutives de l'OSCE, notamment de ses institutions, et aussi de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation, des contributions supplémentaires au processus.

Nous demandons au Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité, dans les limites de son mandat, de continuer de contribuer au processus Helsinki+40.

Nous nous félicitons du fait que les présidences à venir intensifieront encore les contacts avec les partenaires méditerranéens et asiatiques de l'OSCE pour la coopération, d'autres organisations et partenaires compétents, le monde universitaire, les organisations non gouvernementales et autres représentants de la société civile afin qu'ils apportent des contributions au processus Helsinki+40.